



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

**Service Eau, Biodiversité et Risques
Unité Gestion des Procédures Environnementales**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ PORTANT LEVÉE DE MISE EN DEMEURE SCEA FOUCAUD - « LA COUR » - 56380 MONTENEUF

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 171-6, L. 171-8, L. 211-1, L. 511-1, L. 514-5 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant monsieur Pascal BOLOT, préfet du Morbihan ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre des rubriques n° 2101 et 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne sur la période 2022-2027 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 août 2022 mettant en demeure la SCEA Foucaud, dont le siège social se situe au lieu-dit « La Cour » 56380 Monteneuf, de respecter les dispositions des articles 14, 27-2 et 42-II de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié susvisé pour exploiter, à cette adresse, un élevage porcin ;

Vu la lettre du 12 juin 2024 par laquelle l'inspection des installations classées de la direction départementale de la protection des populations du Morbihan indique que les dispositions des articles 14, 27-2 et 42-II de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié susvisé sont désormais respectées, suite :

- au dépôt d'un dossier de mise à jour du plan d'épandage le 15 mars 2023 ;
- à la justification du contrôle des installations électriques ;
- à la visite réalisée le 28 mai 2024 ayant permis de vérifier la présence de la couverture de la fosse à lisier.

Considérant en conséquence que la mise en demeure prononcée par l'arrêté préfectoral du 3 août 2022 susvisé peut être levée ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'arrêté préfectoral du 3 août 2022 mettant en demeure la SCEA Foucaud, dont le siège social se situe au lieu-dit « La Cour » 56380 Monteneuf, de respecter les dispositions des articles 14, 27-2 et 42-II de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié susvisé, est abrogé.

ARTICLE 2 - En application de l'article R.171-1 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État du Morbihan pendant une durée minimale de 2 mois.

ARTICLE 3 - Conformément à l'article L.171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, dans les délais prévus à l'article R.514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

ARTICLE 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan et le directeur départemental de la protection des populations du Morbihan (inspection des installations classées) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le **26 JUIN 2024**

Le préfet,

Pour le Préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le maire de Monteneuf
- M. le directeur départemental de la protection des populations du Morbihan
- SCEA Foucaud, « La Cour », 56380 Monteneuf